



Conseil Municipal
de la commune de FAUGUERNON
du mardi 04 novembre 2025

La séance est ouverte à 18h00

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 4 novembre 2025 sous la présidence de M. Patrick FLAMAND, Maire.

Présents : M. Claude Guesdon, 1er adjoint, Mme Anne Duruflé, 2ème adjointe, M. Denis Besnier, M. Christophe Gentil, M. Remy Guillotin, M. Philippe Gurrey, Mme Marie-Claude Huby, conseillers.

Membres absents, excusés : Mme Dominique Gautier qui a donné son pouvoir à Mme Marie-Claude Huby, M. Jean-Paul Malfilâtre qui a donné son pouvoir à M. Denis Besnier

Secrétaire de séance : Anne Duruflé

Le Maire commence la réunion en faisant approuver à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 16 septembre 2025.

- 1) **Délibération 29/2025** : Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance de la secrétaire de mairie. La demande au bénéfice de la secrétaire de mairie s'élève à 15 € par mois
Vote favorable à l'unanimité
- 2) **Délibération 30/2025** : Apurement par le 1068 des frais d'étude des comptes 203. L'apurement concerne les frais d'étude pour le parking (1992 €) et le bornage à l'angle du chemin de La Boullaye (924 €).
Vote favorable à l'unanimité
- 3) **Délibération 31/2025** : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Anne Duruflé présente le PADD dans ses grandes lignes regroupées autour de 4 axes :
 - Faire vivre le réseau des villes et des villages
 - Préserver la qualité de la nature et des paysages normands
 - Renforcer les économies du territoire
 - Garantir la durabilité et la résilience du territoire par une gestion responsable. Il est entendu que le PADD est un plan de développement au niveau de l'Agglomération mais qu'il est difficile pour les petites communes rurales de se considérer comme parties prenantes dans ce débat. Le débat s'engage sur les projets en cours de négociation avec l'agglomération comme la mise en place du trans-

*Procès-verbal
de réunion de Conseil Municipal*

port scolaire pour les élèves de Fauguernon et l'installation d'un seul point de collecte

des déchets sur une parcelle située en zone naturelle, dans un espace boisé classé. Il est exclu de réaliser ce projet tant que ce statut est en vigueur.

Le conseil municipal s'étonne du temps nécessaire pour reclasser un tel espace dont le bois a été rasé. Il a été question des difficultés à lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages d'ordures, le non-respect des règles en matière de protection des haies naturelles. La répartition des compétences entre la commune et l'Agglomération en ce qui concerne l'élagage a également été discutée, vu le calendrier proposé cette année par l'Agglomération pour le réaliser sur les routes de Fauguernon.

L'axe n°2 est certainement celui où Fauguernon pourrait jouer un rôle en s'inscrivant dans un circuit touristique comme une route des châteaux. Il a été suggéré de mettre en place d'autres routes comme une route des manoirs par exemple et de développer la pratique des tracés des chemins de randonnée dans les communes.

Conclusion : Il est difficile pour une petite commune rurale de trouver sa place dans ce PADD. Rien n'est proposé en termes de regroupement pour faire entendre d'autres voix dans le débat.

Questions diverses :

- Le Maire fait part des remerciements adressés par le Téléthon et le Club des Joyeux du troisième âge pour la subvention qui leur a été attribuée.
- Le Maire signale que M. Martin Bernard, propriétaire de la parcelle où pourrait être installé le lieu de collecte des déchets, est toujours disposé à vendre son terrain. La question reste ouverte tant que l'Agglo n'aura pas donné son accord pour modifier le statut de la parcelle en question.
- Le Maire annonce que les élèves de l'école Magne seront présents sur le chantier de restauration du mur sud de l'église du 12 novembre au 6 décembre et que l'entreprise Houdaver réinstallera la baie centrale de la sacristie dès le 10 décembre (sous réserve de retard non pris).
- Le Maire indique que le curage des fossés aura coûté 3085,10 € à la commune et que l'effacement du réseau électrique sur Combray est terminé. Le branchement par Enedis ne sera effectif qu'en avril 2026.
- Denis Besnier suggère que des travaux de voirie soient envisagés sur la route de la Forge au niveau de la buse qui traverse la chaussée.

Le conseil s'est terminé sur une évocation enthousiaste du rallye automobile qui a traversé Fauguernon le 17 octobre et rassemblé plus de 40 000 personnes tout le long de son trajet

La séance est levée à 19h15.

Secrétaire de séance,
Anne DURUFLE



Le Maire,
Patrick FLAMAND



